

Legislative  
Assembly  
of Ontario



Assemblée  
législative  
de l'Ontario

2<sup>e</sup> SESSION, 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE, ONTARIO  
66 ELIZABETH II, 2017

# Projet de loi 74

*(Chapitre 29 des Lois de l'Ontario de 2017)*

## Loi proclamant la Journée du souvenir trans

### **Coparrains :**

M<sup>me</sup> C. DiNovo

M<sup>me</sup> N. Des Rosiers

M<sup>me</sup> L. MacLeod

1 <sup>re</sup> lecture	23 novembre 2016
2 <sup>e</sup> lecture	30 novembre 2017
3 <sup>e</sup> lecture	12 décembre 2017
Sanction royale	14 décembre 2017



## Loi proclamant la Journée du souvenir trans

### Préambule

En Ontario, les personnes trans se heurtent non seulement à l'indifférence, aux préjugés et à la haine, mais également à la violence antitrans.

En proclamant le 20 novembre de chaque année Journée du souvenir trans, la province de l'Ontario pleure la disparition de celles et ceux qui risqueraient autrement de tomber dans l'oubli en leur rendant un hommage public et donne aux personnes trans et à leurs alliés la possibilité de faire front commun dans le cadre de cette commémoration. La Journée du souvenir trans est l'occasion de sensibiliser davantage l'opinion publique aux crimes haineux commis contre les personnes trans.

En observant une minute de silence, nous exprimons notre respect envers les personnes trans en butte à l'indifférence, aux préjugés et à la haine et nous rendons hommage à celles et ceux qui ont succombé à la violence antitrans.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

### Journée du souvenir trans

**1** Le 20 novembre de chaque année est proclamé Journée du souvenir trans.

### Minute de silence

**2** (1) Chaque Journée du souvenir trans, à 10 h 29, les députés à l'Assemblée font une pause et observent une minute de silence en hommage aux personnes trans qui ont succombé à la violence antitrans.

### Idem

(2) Si l'Assemblée ne siège pas le 20 novembre, les députés font une pause et observent une minute de silence à 10 h 29 le prochain jeudi où l'Assemblée siège.

### Entrée en vigueur

**3** La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

### Titre abrégé

**4** Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2017 sur la Journée du souvenir trans*.

---

### NOTE EXPLICATIVE

*La note explicative, rédigée à titre de service aux lecteurs du projet de loi 74, ne fait pas partie de la loi. Le projet de loi 74 a été édicté et constitue maintenant le chapitre 29 des Lois de l'Ontario de 2017.*

Le projet de loi proclame le 20 novembre de chaque année Journée du souvenir trans. Le projet de loi exige que les députés à l'Assemblée législative observent une minute de silence en hommage aux personnes trans qui ont succombé à la violence antitrans.